

Athérine – *Atherina boyeri***Espèce lagunaire sédentaire****Statut UICN France : Préoccupation mineure****Protection :** Espèce non réglementée**Biologie et habitats**

L'athérine est souvent considérée comme sédentaire mais elle peut aussi faire migration vers des marais d'eau douce.

La **reproduction**, qui peut être très fragmentée, a lieu de mars et juillet, dans des **habitats peu profonds des chenaux et des plans d'eau à faible vitesse d'écoulement, sur des supports végétaux**. Les larves se développent à proximité des zones de pontes. Le régime alimentaire des juvéniles et des adultes est variable selon les saisons avec de **fortes activités au printemps et en automne**. Elle a un comportement alimentaire opportuniste avec toutefois des préférences marquées pour les petits crustacés. Les contenus stomacaux ont aussi révélé que, bien que l'athérine soit benthivore dans les endroits où la couverture végétale est importante, elle est capable d'orienter son régime vers le zooplancton. C'est une **espèce grégaire** qui vit en petits bancs.

Distribution française

L'athérine fréquente surtout les lagunes côtières, mais est capable de migrer entre mer, lagune ou marais côtiers. Elle est présente sur tout le littoral méditerranéen et en Corse. Sur la côte atlantique elle est présente du sud de la Bretagne au pays basque.



Distribution de l'athérine sur les côtes françaises (données INPN-MHN)

Relations aux caractéristiques physicochimiques

Salinité : espèce euryhaline : [0-60]‰ – optimum [0-40]‰



Oxygène : pas de données

Température :

**Principales périodes d'activité biologique**

Stade	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reproduction												

Besoins migratoires

L'athérine peut effectuer des migrations en eau douce pour se reproduire ou bien migrer entre mer, lagunes ou marais côtiers. Les enjeux migratoires sont qualifiés de MOYENS pour cette espèce.

Utilisation des zones de marais

Les marais constituent un habitat favorable au cycle de vie de l'athérine, et peuvent aussi servir de zone de frayère et de nourricerie pour les populations qui se déplacent. Les enjeux en termes de capacité d'accueil sont donc FORTS.

Menaces identifiées en zone de marais

Les principales menaces pour cette espèce concernent la qualité et la diversité des habitats ainsi que la disponibilité trophique.

Capacités de franchissement

Ses capacités de nage sont limitées (1-2 m/s). De plus ce n'est pas une espèce sauteuse, elle est donc sensible à tout ouvrage modifiant la ligne d'eau (seuil, digue, rampe, écluse...).